

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 MARS 2012

Absents excusés représentés par procuration légale :

- Monsieur NEGRIN André, procuration donnée à Madame BAJETTI Chantal
- Madame PEREZ Emilie, procuration donnée à Madame LAURENT Josiane
- Madame GROSS Mireille, procuration donnée à Monsieur FOULIGNY Bernard

Absents non excusés :

Monsieur VERMEL Mathieu – Mesdames MAGRAS Ginette et MASSIA Pascale

POINT N° 1 : Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2011

Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve **à l'unanimité** le compte-rendu du Conseil municipal du 13 décembre 2011.

POINT N° 2 : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de l'Environnement du Pays Boulageois

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la délibération en date du 24 février 2012 adoptée par le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Environnement du Pays Boulageois portant modification de l'article 3 de ses statuts.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) de remplacer l'article 3 des statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Environnement du Pays Boulageois ainsi libellé « le siège du syndicat est fixé au 1A, rue du Général Newinger – 57220 BOULAY » par « le siège du syndicat est fixé à la station d'épuration – route de Hinckange – 57220 BOULAY-MOSELLE »
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes.

POINT N° 3 : Modification du contrat de location de la machine à affranchir

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil municipal de la proposition de la Société PITNEY BOWES sise à LA PLAINE SAINT DENIS – immeuble le Triangle, - rue Paul Lafargue, portant sur un contrat de location d'une machine à affranchir et de sa balance intégrée en lieu et place du contrat qu'elle détient actuellement et ce jusqu'au

Il précise que cette machine est plus performante du fait qu'elle intègre les nouvelles normes imposées par la Poste et que le contrat présenté est conclu pour une durée irrévocable de cinq ans et pour un loyer annuel ferme d'un montant de 837,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal

DECIDENT A L'UNANIMITE

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat présenté par la Société PITNEY BOWES annulant et remplaçant le précédent, et toutes les pièces administratives et financières qui y découlent.

POINT N° 4 : Modification de l'organigramme du Personnel Communal

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil municipal de la proposition d'avancement au grade d'Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe d'une ATSEM de 1^{ère} classe affectée à l'école maternelle Les Diablotins. Il précise que cette proposition a obtenu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire et que pour pouvoir procéder à cette nomination, il convient de modifier l'organigramme du personnel communal de la façon suivante :

CREATION		SUPPRESSION	
Intitulé du grade	Nombre	Intitulé du grade	Nombre
ATSEM Principal 2ème classe (35H)	1	ATSEM 1 ^{ère} classe (35H)	1

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) d'apporter, à compter du 1^{er} mai 2012, la modification telle que présentée, à l'organigramme du personnel communal
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières qui y découlent.

POINT N° 5 : Revalorisation des loyers communaux

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de revaloriser, à compter du 1^{er} mars 2012, les loyers communaux de 1,90 %, conformément à l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) de revaloriser de 1,90 %, à compter du 1^{er} mars 2012, l'ensemble des loyers communaux conformément à l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre (indice 3^{ème} trimestre 2010 : 118,70 – indice 3^{ème} trimestre 2011 : 120,95)
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières relatives à cette revalorisation.

POINT N° 6 : Revalorisation des participations au bulletin municipal

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le bulletin annuel est, depuis sa création, financé par le biais de parrainage publicitaire en quadrichomie.

Il précise à l'assemblée délibérante que ces participations financières n'ont pas été réévaluées depuis 2006 et propose de les fixer, à compter de cette année, de la façon suivante :

➤ 1/16 ^{ème} de page	:	98,00 euros
➤ 1/8 ^{ème} de page	:	130,00 euros
➤ 1/4 de page	:	240,00 euros
➤ 1/2 de page	:	480,00 euros
➤ 1 page intérieure	:	800,00 euros
➤ 1 couverture	:	900,00 euros

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) de fixer les participations financières telles que proposées ci-dessus
- 2) d'établir, pour chaque parrainage en lieu et place d'une quittance, un titre de recettes à l'article 758
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières qui y découlent.

POINT N° 7 : Revalorisation du prix des concessions trentenaires

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le prix des concessions trentenaires au cimetière n'a pas été réévalué depuis le passage à l'euro en 2002 et propose de modifier ces tarifs de la façon suivante :

➤ concession trentenaire relative à une sépulture simple (environ 2 m ²) :	180,00 €
➤ concession trentenaire relative à une sépulture double :	360,00 €
➤ concession trentenaire relative à une sépulture triple :	540,00 €
➤ concession trentenaire relative à une case du columbarium :	120,00 €.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le prix de la case du columbarium fixé à 763,00 € et de maintenir le versement au CCAS d'un tiers du montant de la concession trentenaire.

POINT N° 8 : Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants (*articles L 2312-1, L 3312-1 et L 4311-1 du CGCT*).

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Monsieur CRUSEM Benoît, adjoint au maire chargé des finances, donne connaissance de l'évolution de la section de fonctionnement, de la section d'investissement et de la dette et propose les orientations budgétaires 2012.

1) Evolution de la section de fonctionnement

1.1 Les charges de fonctionnement

	C.A. 2010	C.A. 2011
Charges à caractère général	771 306,37	804 458,64
Charges de personnel	1 487 686,90	1 530 380,33
Autres charges de gestion courante	397 237,36	396 800,94
Atténuation de produits	51,00	102,00
Charges financières	189 593,91	223 825,61
Charges exceptionnelles	3 176,19	99,20
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 849 051,73	2 955 666,72
Evolution		3,742 %

Les dépenses de fonctionnement connaissent une légère augmentation par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation résulte essentiellement de l'évolution du poste des charges à caractère général qui augmente de 4,30 %. Les charges du personnel restent relativement stables (+2,87 %). Les autres charges de gestion courante sont identiques, alors que les deux dernières années elles avaient diminué respectivement de 1,25 % et 1,30 %.

Les charges financières (remboursement des intérêts) augmentent de 18,06 %.

Les charges à caractère général

Les postes « Electricité – Chauffage urbain et combustibles » ont augmenté de 14,13 % passant de 233 357,34 € à 266 320,86 €. Cette évolution provient de l'augmentation des coûts des différentes énergies (électricité – gaz – fioul) ainsi que des rattachements des charges pris en compte pour la première fois notamment au niveau du chauffage urbain. En entretien des bâtiments, l'augmentation provient de la création de la 7^{ème} classe de l'école maternelle Les Lutins par les services techniques. Au niveau de l'article 6281, nous notons une augmentation importante du contrat de la Société Protectrice des Animaux (+ 1741 €). D'autres comptes sont en diminution notamment l'article 61523 « voies et réseaux » (-14,95 %) dû notamment à la diminution des frais de sel de déneigement et déverglaçant (8 586 € contre 20 326 € en 2010) et l'article 6232 « fêtes et cérémonies » (-17,64 %) du fait de l'absence de manifestation avec nos amis de MENGEN, la suppression du feu d'artifice du mois d'août et l'absence de départ à la retraite.

Les charges de gestion courante

Dans l'ensemble elles restent identiques à l'année précédente (diminution de 0,11 %)

Les charges du personnel

Les charges du personnel connaissent une certaine stabilité (+ 2,87 % par rapport à 2010)

Cette différence résulte de :

- L'effet G.V.T. « glissement vieillesse technicité » : augmentation de la moyenne d'âge du personnel : avancement de grade et d'échelon
- Le recrutement d'une ATSEM supplémentaire à l'école maternelle Les Lutins du fait de l'ouverture de la 7^{ème} classe
- Le recrutement de contrats aidés supplémentaires aux services techniques
- L'adhésion à la CNP pour couvrir les risques statutaires du personnel (titulaires et stagiaires)

1.2 Les recettes de fonctionnement

	C.A. 2010	C.A. 2011
Vente de produits	179 583,32	199 756,50
Impôts et taxes	1 620 908,44	1 767 352,59
Dotations et participations	986 612,67	988 916,65
Produits de gestion courante	121 744,75	125 704,49
Produits financiers	2 187,22	1 152,17
Produits exceptionnels	36 678,26	2 088,32
Atténuation des charges (remboursés salaires)	70 994,59	64 050,92
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 018 709,25	3 149 021,64
Evolution		4,317 %

✚ Produits des services

Ces produits augmentent de 4,32 % par rapport à l'année précédente suite à une régularisation auprès de la Communauté de Communes du Pays Boulageois de la mise à disposition d'une femme de service à la bibliothèque en 2009 et 2010 et du personnel technique de juillet 2009 à juin 2010.

Le service périscolaire prend toujours plus d'ampleur : à titre d'information en 2008 : 13 002,59 € - en 2009 : 40 7363,41 € - en 2010 : 52 045,73 € et en 2011 : 77 884,33 €, Soit 49,65 % d'augmentation. Toutefois, il ne faut pas oublier que les tarifs ont légèrement augmenté depuis la rentrée scolaire 2011/2012.

✚ Impôts et taxes

Le compte 73 augmente de 9,04 % du fait de l'augmentation des taux d'imposition en 2011 (TH : + 6 % - TFB : + 4 % - TFNB : + 2 %) et de l'attribution du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuel des Ressources) d'un montant de 38 931 €.

Les droits de mutation sont sensiblement identiques puisque la Ville n'est toujours pas reconnue + de 5000 habitants.

✚ Dotations et participations

Malgré une diminution importante de l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle (-25,86 %) ces dotations restent stables du fait d'une augmentation de la dotation de solidarité (+ 8,41 %).

Les participations des communes aux frais de fonctionnement des écoles sont toujours en diminution du fait que le nombre d'élèves boulageois est en augmentation dans les deux écoles concernées (Léon Krause et les Lutins).

Il est à noter une double dotation pour cette année : en effet, les services départementaux ont versé en 2011, dans le cadre de la répartition du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle 2010, la part relative aux salariés (environ 37 721 €) alors que, du fait de la réforme de la taxe professionnelle, cette dernière est compensée par le Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR) que nous avons également perçu la même année (38 931 €). C'est uniquement ce fonds que nous percevrons dans les années à venir.

✚ Produits de gestion courante

Le chapitre reste stable malgré une diminution sensible au niveau des locations de salle (- 6 288 € soit 27,41 %) compensée toutefois par une augmentation des loyers communaux (+ 6,23 %) et une attribution du supplément familial (+ de 9 000 €)

✚ Produits financiers

Ces produits financiers représentent la prise en charge par le département d'une partie de l'annuité d'emprunt (32,73 %) de l'extension du groupe scolaire élémentaire. En 2011, c'était la dernière annuité.

Les capacités d'épargne

	C.A. 2010	C.A. 2011
Dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts de la dette)	2 659 457,82	2 731 841,11
Recettes réelles de fonctionnement	3 018 709,25	3 149 021,64
EPARGNE DE GESTION	359 251,43	417 180,53
Remboursement des intérêts de la dette	189 593,91	194 635,41 **
EPARGNE BRUTE	169 657,52	222 545,12
Remboursement de dette en capital	235 968,34	208 303,51
EPARGNE NETTE	- 66 310,82	14 241,61

** Intérêts versés en 2011 : 223 825,61 € - indemnités de réaménagement : 29 190,20 € (DM N° 1)

2) Evolution de la section d'investissement

	C.A. 2010	C.A. 2011
Dépenses d'équipement brut (chapitre 21 et 23)	629 008,65	794 381,29
Population prise en compte	4 813	4 925
Dépenses équipement brut/population	130,69	161,30

Les dépenses d'équipement brut (dépenses d'investissement hors dette et déficit reporté) de l'année 2011 ont été financées par :

- des subventions notamment au niveau de la Maison Maurice Gracia (213 019 €) et de la maison des Juniors (235 712 €)
- des dotations diverses (FCTVA et TLE) pour un montant de 353 734,77 €

Le F.C.T.V.A. fluctue d'une année à l'autre car il dépend des dépenses d'investissement réalisées au cours de l'année N - 2 (58 086 € en 2009 contre - 83 215,29 € en 2010 et seulement 44 183 € en 2011) alors que la TLE dépend des constructions.

Il est à noter que l'emprunt qui était inscrit au budget primitif 2011 n'a pas été réalisé alors que les travaux de rénovation des chaufferies ont été entrepris à partir de novembre 2011 et payés à raison de 50 % sur cet exercice, contribuant de ce fait au déficit de la section d'investissement qui s'élève à 87 847 €. Ce déficit est néanmoins atténué par l'excédent des restes à réaliser de 12 457 €. Enfin, la vente de l'immeuble situé 19 place Jean XXIII n'a pas été inscrit sur le budget 2011 et devrait être prévu sur le prochain budget.

3) Evolution de la dette

L'encours de la dette s'élève au 31 décembre 2011 à 5 006 961,97 € et représente 997,80 € par habitant (en tenant compte de la population annoncée par l'INSEE : 5018 habitants).

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2012

- 1) Une augmentation maîtrisée des charges de fonctionnement

Les charges de gestion

Pour les charges de gestion à caractère général, nous prévoyons une augmentation de 4 % au maximum par rapport aux inscriptions budgétaires 2011 en prenant en compte

notamment la hausse du gaz mais également le fait que les nouvelles chaudières ont été installées sur pratiquement l'ensemble des sites.

Il faudra également tenir compte de la mise en service de la nouvelle salle « La Ruche » (occupation à partir de juillet) et du bâtiment destiné au service « Périscolaire » à compter de la rentrée scolaire 2011/2012 et des locaux mis à la disposition de la M.J.C. (chauffage – gaz – entretien des bâtiments).

Le nouveau contrat d'entretien porte sur l'ensemble des chauffages avec séparation des installations entre la communauté de communes et la ville.

Nous étudions également la possibilité d'attribuer 100 € supplémentaires à chaque classe des écoles maternelles (13 postes). Pour rappel chaque classe élémentaire et maternelle bénéficie d'une dotation de 500 €. D'ores et déjà il faudra prendre en compte le 19^{ème} poste attribué à l'école Léon Krause à compter de la rentrée scolaire 2012/2013.

Les subventions aux associations

La Ville continuera à témoigner de son soutien au secteur associatif en maintenant son effort tant au niveau des subventions (sans augmenter la masse) que des aides matérielles (mise à disposition des salles et des installations sportives, entretien des équipements sportifs, etc).

Les charges de personnel

Elles devraient sensiblement rester identiques tout en tenant compte de quelques avancements de grade et avancements d'échelon. Le point d'indice servant d'assiette au traitement des agents publics ne devrait pas augmenter au cours de cette année.

Il faudra toutefois pérenniser certains emplois aidés qui ne pourront pas être reconduits (un au complexe polyvalent et un à l'école maternelle Les Lutins). L'ouverture de classe à l'école Les Lutins et le remplacement d'une ATSEM nécessitent des crédits supplémentaires au niveau de ce service

2) Des recettes de fonctionnement en stagnation

Les produits de service et de gestion courante

Les recettes issues de la participation des usagers au service périscolaire devraient sensiblement augmenter du fait de la hausse de la fréquentation.

Les revenus des logements communaux devraient augmenter de 1,90 % en fonction de l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre.

Les dotations

La dotation globale de fonctionnement augmente de 1,55 % soit une recette complémentaire de 8 719 €, alors qu'à l'heure actuelle nous ne connaissons pas le montant de la dotation de solidarité rurale versée par l'Etat

Les autres taxes (droits de mutation, sur les pylônes électriques, etc) devraient rester sensiblement identiques.

Les recettes fiscales

Taxes	Bases prévisionnelles 2011	Bases réelles 2011	Bases prévisionnelles 2012	%	Taux 2011	Produit attendu
Habitation	4 184 000	4 195 478	4 303 000	+ 2,56	12,11	521 093
Foncier bâti	5 105 000	5 121 122	5 293 000	+ 3,36	13,16	696 559

Foncier non bâti	87 300	87 323	90 900	+ 4,10	53,37	48 513
TOTAL						1 266 165

En maintenant les taux actuels, le montant du produit attendu 2012 augmente de 41 073 € par rapport au produit attendu 2011 et 32 614 € par rapport au montant 2011 effectivement encaissé.

ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

Taxes	Taux moyens 2010		Taux moyens 2011		Taux plafonds 2012 à ne pas dépasser
	National	Dép. 57	National	Dép 57	
Habitation	23,54	21,21	23,76	21,97	59,40
Foncier bâti	19,67	14,69	19,89	14,87	49,73
Foncier non bâti	48,18	50,97	48,56	51,35	128,38

Simulation du produit attendu avec une hausse des taux identique à l'année passée et une hausse permettant de s'aligner sur le taux moyen départemental

TAXES	Bases 2012	Taux	Produit	Taux	Produit
Habitation	4 303 000	+ 6% 12,84	552 505	+ 81,42% 21,97	945 369
Foncier bâti	5 293 000	+4% 13,69	724 611	+12,99% 14,87	787 069
Foncier non bâti	90 900	+2% 54,44	49 486	-3,79% 51,35	46 677
Montant Total			1 326 602		1 779 115
Recettes supplémentaires			60 437		512 950

3) La dette

Au 1^{er} janvier 2011, le capital restant dû s'élève à 5 006 961,97 €. L'annuité s'élèvera à environ 412 213,67 € et sera répartie comme suit :

- capital 212 885,72 €
- intérêts 199 327,93 €

Toutefois, il convient de tenir compte de l'ouverture de crédits effectuée auprès de DEXIA pour un montant de 300 000 €. Actuellement cette ligne est de 150 000 € et nous prévoyons une enveloppe de 5 000 € pour les intérêts correspondants.

4) Les travaux d'investissement prévus pour 2012 et les RAR 2011

Les restes à réaliser 2011

Ils s'élèvent en dépenses à la somme de 634 585 € et en recettes à la somme de 647 042 €, soit un excédent de 12 457 €.

Parmi les dépenses, nous relèverons :

- La rénovation des chaufferies dans les différents bâtiments communaux : 73 803 €
- La vidéoprotection : 51 129 €
- La maison des Juniors – solde des travaux et honoraires : 22 709 €. Il conviendra de rajouter toutefois, au Budget primitif 2012, une somme complémentaire de 6 068 €
- Diverses acquisitions (mobilier dans les écoles – chauffe-eau – stèles – plaques de rue) pour les différents services pour un montant de 7 990 €
- La réhabilitation de la rue du Maréchal Foch pour un montant de 57 221 €
- La réhabilitation de la rue du Général de Gaulle et le transfert de l'arrêt des bus pour une première enveloppe de 381 004 €
- Le déplacement du réseau ERDF « petite enfance » pour 14 656 €

- Un dernier versement de pass-foncier pour 3 000 €
- La réfection d'un ouvrage d'art : 19 900 €
- Le remplacement d'une porte (sécurité) à l'école Léon Krause : 2 773 €

✚ Les nouvelles dépenses d'investissement

- Nous retrouverons en premier lieu les travaux relatifs à la réhabilitation de la rue du Général de Gaulle et du transfert de l'arrêt des bus vers la place du Marché dont l'appel d'offre a été lancé
- L'étanchéité du complexe polyvalent (salle omnisports et salle des fêtes)
- La réfection de la tribune d'honneur : étanchéité de la toiture et reprise des poutres en lamellé collé
- La transformation du local aviculture en club house
- La rénovation de la chaufferie du stade omnisports
- Il faudra également tenir compte des demandes d'acquisition de matériel des différents services (écoles, services techniques, services administratifs, complexe polyvalent, etc)
- En fonction des possibilités budgétaires, réfection de voirie et trottoirs et rénovation des bâtiments communaux.

5) Les recettes d'investissement 2012 et les RAR 2011

✚ Les restes à réaliser 2011

- Des ventes de terrain pour 155 384 € (zone industrielle – fossé au lotissement des Terres blanches et Hagen)
- Diverses subventions (DETR – département – Etat - Région, etc) pour un montant total de 479 404 €
- Diverses participations pour le déplacement du réseau ERDF à la Maison de la Petite Enfance : 12 254 €

✚ Les nouvelles recettes d'investissement

Elles sont constituées principalement :

- Du FCTVA qui s'élèvera pour cette année à 97 383 €
- Des taxes d'urbanisme qui nous sont annoncées pour 219 000 €
- De la vente de la maison Dufresne (10 000 €) et de l'immeuble 19, place Jean XXIII (mise à prix 100 000 €)
- D'une demande de subvention (DETR) pour les travaux d'étanchéité au complexe polyvalent

6) Les emprunts garantis par la commune

Tous les emprunts garantis ont été accordés dans le cadre de la création ou de la rénovation de logements sociaux (LOGI-EST – HLM Région Nord et Est – SCIEM de la Ville de BOULAY).

Le capital au 1^{er} janvier 2012 s'élève à 14 353 733,49 € et l'annuité de la dette (754 032,46 €) s'établit comme suit :

- Capital : 361 590,92 €
- Intérêts : 392 441,54 €

Aucun point n'étant soulevé, Monsieur le Maire clos le débat et le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la discussion relative au débat d'orientation budgétaire 2012.